

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Lundi le 6 février 2017, 19h30
Bureau municipal

Sont présents : M. Mathieu Bourque
M. Guy Dupuis
M. Luc Laplante
M. François Pinard

Est absente : Mme Carmen Arseneault

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mireille Dionne, est présente.

02

2017-02-05 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2017
- 04 Approbation des comptes
- 05 Adoption règlements de concordance
- 06 Service incendie
 - 06.1 Prévention incendie (avis de motion)
 - 06.2 Nomination directeur incendie
 - 06.3 Rapport d'activités 2016
- 07 Embauche inspecteur municipal
- 08 Dérogation mineure (Ferme avicole Girard)
- 09 Cessation - activités commerciales
- 10 Piézomètre PZ4 (services professionnels)

Correspondance

- MRC Nicolet-Yamaska (règlement 2016-11, déboisement)

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03

2017-02-06 Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2017

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du mois de janvier 2017, tel que présenté et sans lecture.

Adoptée

04

2017-02-07 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 112 522.04\$;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05

2017-02-08 Adoption règlements de concordance

CONSIDÉRANT une dispense de lecture de l'ensemble des documents reçu préalablement ;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été demandée par les personnes présentes suite à l'assemblée publique ;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le règlement 2016-01 relatif au plan d'urbanisme, au règlement de zonage (numéro 2016-02), au règlement lotissement (numéro 2016-03), au règlement de construction (numéro 2016-04) ainsi qu'au règlement administratif (numéro 2016-05).

Adoptée

1. PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue

MRC de Nicolet-Yamaska

RÈGLEMENTS 2016-01, 2016-02, 2016-03

Résolution en vertu de l'article 110.10.1. de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Adoption du Règlement numéro 2016-01 sur le plan d'urbanisme, du Règlement numéro 2016-02 de zonage et du Règlement numéro 2016-03 de lotissement

CONSIDÉRANT QUE des projets de règlements ont été adoptés le 12 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE des avis de motion ont été présentés le 10 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ces règlements, qu'ils déclarent les avoir lus et ont demandé dispense de lecture lors de leur adoption.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANÇOIS PINARD, CONSEILLER, ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ, IL EST RÉSOLU :

D'adopter, sans changement, le règlement visant la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Perpétue intitulé "Règlement numéro 2016-01 sur le plan d'urbanisme " ainsi que le règlement visant le remplacement du règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Perpétue suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "Règlement numéro 2016-02 de zonage" ainsi que le règlement visant le remplacement du règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Perpétue suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "Règlement numéro 2016-03 de lotissement ".

Copies des règlements sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptés à Sainte-Perpétue, ce 6 février 2017.

Line Théroux,
maire

Mireille Dionne,
directrice générale

2. PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
MRC de Nicolet-Yamaska

**RÈGLEMENT 2016-04
RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 134 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04 DE CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE LE projet de Règlement numéro 2016-04 remplaçant le règlement de construction a été adopté le 12 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 10 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANÇOIS PINARD, CONSEILLER, ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR CE CONSEIL :

D'ADOPTER le règlement visant le remplacement du règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Perpétue suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "Règlement numéro 2016-04 de construction".

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à Sainte-Perpétue, ce 6 février 2017.

Line Théroux,
Maire

Mireille Dionne,
Directrice générale

3. PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
MRC de Nicolet-Yamaska

RÈGLEMENT 2016-05

Résolution en vertu de l'article 134 de la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme – Adoption du
Règlement numéro 2016-05 administratif

Considérant que le projet de Règlement numéro 2016-05 remplaçant le règlement administratif numéro 156 a été adopté le 12 décembre 2016;

Considérant qu'un avis de motion a été présenté 10 janvier 2017;

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption.

Sur proposition de monsieur François Pinard, conseiller, et unanimement résolu par ce conseil :

D'adopter le règlement visant le remplacement du règlement administratif de la Municipalité de Sainte-Perpétue suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "Règlement numéro 2016-05 administratif".

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à Sainte-Perpétue, ce 6 février 2017.

Line Théroux,
maire

Mireille Dionne,
directrice générale

06 Service incendie

06.1

2017-02-09 Prévention incendie (avis de motion)

Un avis de motion est donné par monsieur Luc Laplante que lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement relatif à la prévention et la protection contre les incendies, numéro 2017-01 "Première modification 2016" sera adopté.

06.2

2017-02-10 Nomination directeur incendie

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Frédérick Marcotte à titre de directeur incendie par intérim ;

CONSIDÉRANT la volonté de M. Michel Vincent de cesser d'assumer la fonction de directeur ;

CONSIDÉRANT l'offre de M. Ghislain Ménard d'assumer cette fonction.

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil de nommer monsieur Ghislain Ménard à titre de directeur pour le service incendie de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue.

Adoptée

06.3

2017-02-11 Rapport d'activités 2016

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'approuver le rapport d'activités 2016 du service incendie de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue.

Adoptée

07

2017-02-12 Embauche inspecteur municipal

CONSIDÉRANT que monsieur Médard Lachance a demandé une diminution d'heures de travail en tant qu'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT l'offre de M. Ghislain Ménard de jumeler la fonction de directeur incendie et d'inspecteur municipal.

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil d'embaucher monsieur Ghislain Ménard, domicilié au 882 rang de la Ferme, Sainte-Perpétue, Québec, J0C 1R0, à titre d'inspecteur pour la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue.

Adoptée

08

2017-02-13 Dérogation mineure (Ferme avicole Girard)

CONSIDÉRANT la dérogation mineure D2017-001 liée à la construction d'un nouveau poulailler dont les distances séparatrices seront de 97.4m alors que la distance minimale prescrite par la réglementation est de 109.2m ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'accorder au demandeur, Ferme Avicole Girard, la dérogation mineure D2017-001 telle que soumise.

Adoptée

09

2017-02-14 Cessation - activités commerciales

CONSIDÉRANT la fin des activités commerciales au domicile du 65 rang Sainte-Anne, Sainte-Perpétue, Québec, J0C 1R0 ;

CONSIDÉRANT que la propriétaire, madame Céline Caya, demande une révision du rôle d'évaluation pour sa propriété suite à la fermeture de son commerce.

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil de transmettre l'information à la MRC de Nicolet-Yamaska afin de faire les vérifications nécessaires liées à la modification du rôle d'évaluation lors d'une prochaine tenue à jour.

Adoptée

10

2017-02-15 Piézomètre PZ4 (services professionnels)

CONSIDÉRANT la baisse de rendement des puits municipaux concernant l'approvisionnement en eau potable des installations de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la mise en marche du piézomètre PZ4 serait la solution temporaire qui pourrait aider à régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT que ces travaux requièrent les services d'hydrogéologues ;

CONSIDÉRANT les offres des firmes Arrakis Consultants et Akifer.

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer le contrat à la firme Arrakis Consultants inc (A0675-02) tel que mentionné au document du 9 décembre 2016.

Adoptée

20h20 Période de questions

2017-02-16 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h55.

Adoptée

Line Thérout
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale